

Un diplomate français sur la sellette

Par Brigitte VITAL-DURAND

QUOTIDIEN : Vendredi 20 octobre 2006 - 06:00

Le bras de fer politico-diplomatique entre la France et Djibouti autour de l'affaire Borrel a fait un perdant hier : l'ancien porte-parole du quai d'Orsay, Hervé Ladsous. Djibouti s'était froissé que la justice enquêtant sur l'assassinat du juge convoque à Paris des personnalités proches de la présidence. Celle-ci avait signifié sa colère en renvoyant du pays six coopérants français. Le diplomate avait alors rédigé un communiqué en janvier 2005, repris par l'ambassadeur de France à Djibouti. Hervé Ladsous y écrivait : *«La France restera attachée, plus que jamais, à entretenir une coopération forte en total partenariat avec Djibouti, qui est un pays ami.»* Et il promettait aux autorités djiboutiennes de leur transmettre une copie du dossier Borrel. Sa promesse a été suivie d'une cascade de réactions. La juge d'instruction Sophie Clément a refusé de transmettre son dossier. La partie civile Elisabeth Borrel, veuve du magistrat a déclaré que cette attitude du ministère des Affaires étrangères constituait une *«ingérence intolérable du pouvoir politique dans une information judiciaire en cours»*. Et elle a porté plainte. Plainte qui a entraîné l'ouverture d'une information judiciaire, le 2 mars 2006. Et ce, contre l'avis du parquet. Or, hier, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris présidée par Edith Boizette a confirmé l'ouverture de cette information judiciaire visant Ladsous. Qui est désormais sommé d'expliquer aux juges les raisons de son si chaleureux soutien à Djibouti.